

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 4
Absent : 1
Votants : 26
Pour : 26

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 19 mars 2015

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALLES, Bruno BENOIST, Frédérique LAURENS, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Corine CORDELIER à Carine PAILLAS, Nicole CHAUVET à Yvelise MONTANE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.

ABSENT : Laurent VALLET

Secrétaire de séance : Yvelise MONTANE

N° 4302

OBJET :

Subventions aux associations

Pour cette délibération, Mme LAURENS et M. SOLSONA, membres du bureau d'Associations concernées, ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'accomplissement des missions d'intérêt général, les associations de la loi du 1^{er} juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune.

L'attribution d'une subvention est une libéralité et non un droit.

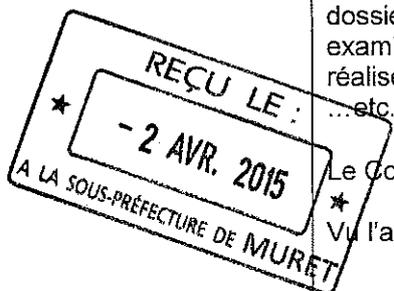
Monsieur le Maire explique que toutes les associations souhaitant bénéficier d'une subvention au titre de l'année 2015 ont été invitées, à remplir un dossier détaillé. Les demandes formulées par les associations ont été examinées très attentivement en prenant en considération les actions réalisées et les projets programmés, le nombre d'adhérents, les ressources, etc.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales,

- **Décide** d'attribuer des subventions aux associations pour l'année 2015 comme suit :

Associations	Subvention 2015
ACCA	1.200 €
Aïkido	200 €
Amicale des pêcheurs	1.200 €
Amis de l'Orgue	1.300 €
Club ski montagne	3.000 €
FNACA	250 €
Foyer rural	15.500 €
Jogging club	300 €
Karaté	1.500 €
La Cantarelle	1.200 €
Main Verte Seyssoise	250 €
Maquis de Rieumes	250 €
Pétanque	1.500 €



Associations	Subvention 2015
Racing club Saudrune	3.900 €
SAM Judo-Jujitsu	3.000 €
Cyclotourisme	2.400 €
Union Sportive Seysses Frouzins (Football)	18.000 €
Tennis club	3.500 €
Vivre ensemble Aujoulets	300 €
TOTAL	58.750 €

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : - 2 AVR. 2015

Affiché
le :
- 3 AVR. 2015

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 30 mars 2015

**Le Maire,
Alain PACE**

